



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :

OBJET : Adaptation du tableau des effectifs pour les filières administrative, technique, sportive et culturelle

Séance du 20 décembre 2018
Convocation du 14 décembre 2018
Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille dix-huit, le vingt décembre à 19 h 42, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le quatorze décembre se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122, rue Houdan

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mmes Sylvie Bléry-Touchet, Florence Presson, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Jean-Louis Oheix, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, MM. Jean-Pierre Riotton, Thierry Legros, Mme Pauline Schmidt, M. Xavier Tamby, Mme Sakina Bohu, M. Thibault Hennion, Mmes Claire Beillard-Boudada, Catherine Arnould, MM. Benjamin Lanier, Hachem Alaoui-Benhachem, Jean-Jacques Campan, Mmes Claude Debon, Dominique Daugeras, M. Christian Lancrenon

Etaient représentés :

M. Francis Brunelle par Mme Chantal Brault,
Mme Isabelle Drancy par Mme Sylvie Bléry-Touchet,
M. Philippe Tastes par M. Patrice Pattée,
M. Bruno Philippe par M. Philippe Laurent,
Mme Claire Vigneron par M. Jean-Pierre Riotton,
Mme Liza Magri par M. Jean-Philippe Allardi,
M. Othmane Khaoua par Mme Pauline Schmidt,
Mme Catherine Lequeux par Mme Roselyne Holuigue-Lerouge,
Mme Sophie Ganne-Moison par M. Benjamin Lanier

Etait absent :

M. Timothé Lefebvre

Secrétaire de séance :

Mme Pauline Schmidt

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 20 décembre 2018

OBJET : Adaptation du tableau des effectifs pour les filières administrative, technique, sportive et culturelle

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Philippe Laurent,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 3 alinéas 4, 5 et 6,

Vu la loi n°94-1134 du 27 décembre 1994 modifiant certaines dispositions relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°92-861 du 28 août 1992 relatif au cadre d'emplois des infirmiers territoriaux,

Vu l'article 24 de la loi n°2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique,

Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale

Vu l'avis favorable du comité technique en date du 17 septembre 2018,

Considérant qu'il convient de créer et supprimer des emplois dans les filières : administrative, technique, sportive et culturelle,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE d'adapter le tableau des effectifs, pour les besoins liés au recrutement, aux évolutions de carrière des agents et à l'organisation des services :

dans la filière administrative :

- supprimer un poste d'adjoint administratif à temps complet,
- supprimer un poste d'attaché à temps complet,
- supprimer un poste d'attaché principal à temps complet,
- créer deux postes d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet,
- créer deux postes de rédacteur à temps complet.

dans la filière technique :

- créer un poste d'adjoint technique à temps non complet,
- supprimer un poste d'adjoint technique à temps complet.

dans la filière sportive :

- supprimer un poste d'éducateur des activités physiques et sportives principal de 1^{ère} classe et sportives à temps complet.

dans la filière culturelle :

- supprimer un poste d'attaché de conservation du patrimoine à temps complet.

ADOpte le tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2019.

PRECISE que les dépenses résultant de la présente délibération seront imputées sur les crédits inscrits aux budgets des exercices concernés chapitre 012.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire





En application de la loi
n° 82-213 du 2/03/1982
le présent acte a été déposé
à la Préfecture de Nanterre
le.....2..4..DEC..2018.....
et publié le...2..4..DEC..2018.
Le directeur général des services

VILLE DE SCEAUX
Tableau des effectifs au 1er janvier 2019

A. Ollivier

GRADES ou EMPLOIS	CATEGORIE	Effectifs autorisés	dont	
			TNC	NT
		BUDGETAIRES	TNC	NT
EMPLOIS FONCTIONNELS (pour information)				
Directeur général des services	A	1		
Directeur général adjoint des services	A	2		
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Attaché hors classe	A	2		
Attaché principal	A	4		
Attaché	A	27		4
Rédacteur principal de 1ère classe	B	3		
Rédacteur principal de 2ème classe	B	5		
Rédacteur	B	12		6
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	4		
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	30		1
Adjoint administratif	C	25	1	
TOTAL (1)		112	1	11
FILIERE TECHNIQUE				
Ingénieur principal	A	3		
Ingénieur	A	4		1
Technicien principal 1ère classe	B	1		
Technicien principal 2ème classe	B	7		1
Technicien	B	5		3
Agent de maîtrise principal	C	4		
Agent de maîtrise	C	4		1
Adjoint technique principal 1ère classe	C	10		
Adjoint technique principal 2ème classe	C	36		
Adjoint technique	C	95	2	8
TOTAL (2)		169	2	14
FILIERE MEDICO SOCIALE				
Conseiller socio-éducatif	A	1		1
Assistant socio-éducatif principal	B	1		
Assistant socio-éducatif	B	1		
Educateur de jeunes enfants principal	B	9		
Educateur de jeunes enfants	B	6		5
Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	C	2		
Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	C	9		1
Agent social principal de 2ème classe	C	5		
Agent social	C	2		
Puéricultrice classe supérieure	A	3		
Puéricultrice de classe normale	A	3		
Psychologue de classe normale	A	1	1	
Infirmer en soins généraux de classe normale	A	0		
Infirmier de classe supérieure	B	1		
Infirmier de classe normale	B	0		
Auxiliaire de puériculture principal 1ère classe	C	2		
Auxiliaire de puériculture principal 2ème classe	C	33		7

VILLE DE SCEAUX
Tableau des effectifs au 1er janvier 2019

GRADES ou EMPLOIS	CATEGORIE	Effectifs autorisés	dont	
			TNC	NT
		BUDGETAIRES	TNC	NT
TOTAL (3)		79	1	13
FILIERE SPORTIVE				
Educateur APS principal de 1ère classe	B	0		
Educateur APS principal de 2ème classe	B	1		
Educateur APS	B	5	3	1
TOTAL (4)		6	3	1
FILIERE CULTURELLE				
Bibliothécaire principal	A	1		
Attaché de conservation du patrimoine	A	0		
Assistant de conservation principal 1ère classe	B	2		
Assistant de conservation principal 2ème classe	B	4		
Assistant de conservation du patrimoine	B	1		
Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	C	2		
Adjoint du patrimoine	C	1		
TOTAL (5)		11		0
FILIERE POLICE MUNICIPALE				
Brigadier chef principal	C	2		
Gardien - Brigadier	C	2		
Gardien	C	2		
TOTAL (6)		6		
FILIERE ANIMATION				
Animateur territorial	B	4		
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	C	10		
Adjoint d'animation	C	28	4	3
TOTAL (7)		42	4	3
EMPLOIS HORS FILIERE				
Directeur de cabinet		1		
TOTAL (8)		1		
TOTAL GENERAL (1 à 8)		426	11	42
<i>Soit, en équivalent temps plein :</i>		420,84	<i>postes ETP</i>	

